

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX-MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX-MONT-BLANC

ARRETE DU MAIRE

Objet : Fermeture du sentier du Tunnel du Mont-blanc à la gare des glaciers.

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2212 et suivants et L 2213.2,

Considérant la nécessité d'interdire la circulation du public lors des travaux de démontage partiel de l'ancienne ligne de service au col du midi.

ARRETE

***Fermeture du sentier du Tunnel du Mont-blanc à la gare des glaciers.
Du 25 septembre au 27 octobre 2017 inclus***

Article 1 – L'itinéraire compris entre le Tunnel du Mont-blanc et la gare des Glaciers est interdit à la circulation au public du lundi 25 septembre au vendredi 27 octobre 2017 inclus.

Article 2 – La mise en place de la signalisation ainsi que sa maintenance seront assurées par le service Pistes et Sentiers de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Le groupement d'entreprises est chargé de la signalisation au droit du chantier.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Sports, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC, le : 21/09/2017

Le Maire,



Éric FOURNIER



Acte certifié exécutoire le : 21/09/2017
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :



SENTIER FERME

